LE TAILLAN-MEDOC – CHEMIN DES GRAVES (ENTRE L'AVENUE DE GERMIGNAN ET L'AVENUE DE LA BOETIE) BILAN DE LA CONCERTATION

Déroulement de la concertation

a. Ouverture de la concertation

Par délibération n° 2023-91 du 27 janvier 2023, le Conseil métropolitain a décidé, en application des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, d'ouvrir la concertation réglementaire relative au projet d'aménagement du chemin des Graves, sur le tronçon compris entre l'avenue de Germignan et l'avenue de la Boétie.
La concertation s'est déroulée du 28 février 2023 au 31 juillet 2026 à 12 h.
Conformément aux dispositions réglementaires, un dossier de concertation ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations du public ont été mis à disposition :

- en mairie du Taillan-Médoc ;
- au Pôle territorial Ouest de Bordeaux Métropole (Direction du développement et de l'aménagement).

Le dossier a également été publié sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.
À l'ouverture de la concertation, le dossier comprenait :

- la délibération d'ouverture de la concertation ;
- une notice explicative présentant les objectifs du projet et les grandes orientations d'aménagement ;
- un plan de situation ;
- un plan issu des études préliminaires.

Ces différents documents ont permis d'assurer une information complète et continue du public tout au long de l'élaboration du projet.

b. Les acteurs de la concertation

La concertation a associé les principaux acteurs concernés par le projet :

- Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage ;
- la commune du Taillan-Médoc ;
- les habitants, riverains et commerçants du secteur.

c. Contributions recueillies sur les registres

Deux observations ont été consignées sur les registres mis à disposition du public :

- une contribution sur le registre déposé au Pôle territorial Ouest de Bordeaux Métropole ;
- une contribution sur le registre mis à disposition en mairie du Taillan-Médoc.

d. Contributions déposées sur le site internet

Au total, le site internet de la participation de Bordeaux Métropole a recueilli 12 avis et 3 réactions au cours de la concertation.

Synthèse des avis déposés en 2023. Pas d'avis déposés en 2024-2025 et 2026.

<u>Enseignements généraux</u>
Les contributions analysées font apparaître un accord global sur la nécessité d'aménager le chemin des Graves, en raison de l'état actuel de la voirie et des enjeux de sécurité.
Toutefois, le projet présenté suscite de fortes réserves, voire une opposition dans sa configuration actuelle, en particulier concernant son dimensionnement et l'introduction d'une ligne de bus.

<u>Principales préoccupations exprimées</u>
Risque d'augmentation du trafic et changement de statut de la voie
Les habitants expriment une inquiétude forte quant à la transformation du chemin des Graves en axe structurant de transit.

Les craintes portent sur :

- une augmentation significative du trafic automobile et des véhicules utilitaires,

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119848-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié le : 02/10/2026

- un effet d'attractivité lié à l'élargissement de la chaussée,
- un report de circulation depuis les axes congestionnés environnants.

Cette évolution est perçue comme incompatible avec le caractère résidentiel du secteur.

Nuisances et qualité de vie

Les contributions mettent en avant un impact potentiel important sur le cadre de vie :

- augmentation des nuisances sonores et de la pollution,
- perte de tranquillité,
- dégradation du cadre paysager.

La suppression d'espaces boisés existants est particulièrement contestée, ces derniers étant considérés comme des éléments essentiels de biodiversité et de régulation thermique.

Sécurité des usagers

Si la sécurisation du chemin est jugée nécessaire, plusieurs contributions estiment que le projet pourrait paradoxalement accroître certains risques :

- augmentation des vitesses de circulation,
- conflits d'usage (automobiles, cycles, piétons),
- manque de visibilité aux sorties de propriétés.

Des attentes fortes sont exprimées en matière de dispositifs de modération de la vitesse.

Création d'une ligne de bus : un point de clivage majeur

La mise en place d'une desserte en bus constitue le principal point de divergence entre les contributeurs.

Arguments favorables :

- amélioration de l'accessibilité pour les habitants, en particulier les scolaires,
- réduction des distances vers les arrêts existants,
- réponse aux besoins d'un secteur en développement.

Arguments défavorables :

- perception d'une offre redondante avec les lignes existantes,
- absence d'éléments chiffrés sur la fréquentation attendue,
- crainte d'une augmentation du trafic et des nuisances associées.

Plusieurs contributions proposent des alternatives (navettes de plus faible capacité notamment).

Stationnement et usages du quotidien

Le projet est également critiqué pour l'absence ou l'insuffisance de solutions en matière de stationnement :

- difficultés anticipées pour les riverains, visiteurs et intervenants extérieurs,
- risque de stationnement sur les trottoirs, au détriment des circulations piétonnes.

Plusieurs participants expriment des réserves quant :

- au niveau de concertation en amont, jugé insuffisant,
- au manque de lisibilité du projet (données de trafic, fréquentation),
- à l'absence de vision d'ensemble à l'échelle du quartier (plan de circulation global).

Attentes et propositions des habitants

Les contributions font émerger un socle de propositions récurrentes :

Adaptation du dimensionnement de la voirie

- réduction de la largeur de la chaussée,
- mise en sens unique éventuelle,
- aménagement visant à limiter le caractère de transit.

Apaisement de la circulation

- mise en place de dispositifs de modération (zone 30, chicanes),
- limitation du trafic de transit et des poids lourds.

Maintien d'aménagements pour les mobilités douces

- création de trottoirs et de pistes cyclables sécurisées,
- meilleure prise en compte des interfaces avec les propriétés riveraines.

Préservation de l'environnement

- conservation maximale des arbres existants,
- intégration d'espaces verts qualitatifs.

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119848-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié le : 02/10/2026

Approche globale du quartier

- élaboration d'un plan de circulation à l'échelle du secteur,
- prise en compte des évolutions urbaines à venir (nouveaux logements).

e. Les réunions publiques

Réunion publique du 8 mars 2023
Une première réunion publique s'est tenue le 8 mars 2023, de 18 h 30 à 20 h, en salle du Conseil municipal de la mairie du Taillan-Médoc. Elle a réuni 18 participants.
Cette réunion avait pour objectif de présenter les études préliminaires, les intentions d'aménagement et les principes retenus pour le projet.

L'information du public a été assurée par plusieurs supports de communication :

- publication sur le site internet de Bordeaux Métropole (plateforme de participation) ;
- communication de la Ville du Taillan-Médoc via son site internet, sa page Facebook, l'application Citymag ;
- distribution d'une invitation dans les boîtes aux lettres des riverains concernés.

Les échanges ont mis en évidence une forte opposition au projet, principalement liée à la perspective de création d'une ligne de bus. Les participants ont exprimé leurs inquiétudes concernant :

- l'élargissement de la chaussée à 6 mètres, perçu comme susceptible d'encourager une augmentation du trafic automobile ;
- les nuisances sonores liées au passage des bus ;
- l'évolution du trafic routier, jugée insuffisamment documentée au regard des récentes évolutions du réseau viaire ;
- la proximité de la voie verte avec les accès privatifs, susceptible de générer des conflits d'usage ;
- l'implantation des arrêts de bus ;
- la préservation du cadre de vie et des espaces boisés existants.

Plusieurs demandes ont également été formulées, notamment la réalisation de nouveaux comptages de circulation ainsi que l'étude d'une mise à sens unique de la voie avec un itinéraire de retour par les chemins de Sabaton et des Duragnes.

En réponse à ces observations, il a notamment été précisé que :

- l'élargissement de la chaussée n'avait pas vocation à générer un trafic supplémentaire, la voie étant déjà à double sens ;
- la fréquence envisagée de la ligne de bus limiterait les nuisances sonores ;
- de nouveaux comptages de trafic seraient réalisés ;
- le tracé de la voie verte serait ajusté afin de préserver la visibilité aux sorties des propriétés ;
- une étude environnementale était engagée afin d'identifier d'éventuelles espèces protégées ;
- le projet prévoyait une bande végétalisée entre la chaussée et la voie verte.

À l'issue de cette réunion, aucune adhésion au projet n'a pu être dégagée. Les riverains ont toutefois exprimé leur souhait de voir la voie réaménagée selon un profil plus étroit et sans desserte par une ligne de bus.

Réunion publique du 20 mars 2023
Une seconde réunion publique s'est tenue le 20 mars 2023, dans les mêmes conditions, et a réuni 38 participants.
Cette rencontre avait pour objet de présenter une évolution du projet intégrant les premiers enseignements issus de la réunion précédente.
Les principales interrogations du public ont porté sur :

- l'évolution du projet et la place réservée à une future ligne de bus ;
- le stationnement ;
- la proximité de la voie verte avec les habitations ;
- les dispositifs de modération de la vitesse ;
- la pertinence d'une ligne de bus express ;
- l'hypothèse d'une mise à sens unique de la voie.

Madame le Maire a rappelé que le projet demeurait au stade de la concertation et pouvait encore évoluer.
Elle a précisé que la possibilité d'accueillir une ligne de bus répondait aux orientations du schéma métropolitain des déplacements, tout en indiquant que les études ultérieures permettraient de confirmer ou non l'opportunité de cet itinéraire.
Afin de tenir compte des observations formulées, plusieurs adaptations ont été proposées :

- étude d'une réduction de la largeur de chaussée à 5,80 mètres ;
- recherche d'un meilleur éloignement entre la voie verte et les sorties de propriétés ;

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119848-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié le : 02/10/2026

- étude d'une réduction ponctuelle de la largeur de la voie verte ;
- création de places de stationnement en quinconce afin de répondre aux besoins de stationnement tout en contribuant à l'apaisement de la circulation.

En revanche, la mise à sens unique de la voie n'a pas été retenue, notamment en raison des contraintes financières et des priorités d'investissement sur d'autres secteurs de la commune.
À l'issue des échanges, il a été convenu :

- de maintenir les emprises foncières prévues ;
- de retravailler le projet en intégrant les observations exprimées ;
- de présenter une nouvelle version du projet lors d'une réunion de riverains élargie.

Réunion publique du 25 novembre 2025
Une troisième réunion publique s'est tenue le 25 novembre 2025, de 18 h 30 à 20 h, en mairie du Taillan-Médoc, en présence d'une vingtaine de participants.
Cette réunion avait pour objectif de présenter le projet actualisé ainsi que le calendrier prévisionnel des étapes à venir (déclaration d'utilité publique, études relatives à l'assainissement pluvial et calendrier prévisionnel des travaux).
Après une introduction de Monsieur le maire du Taillan-Médoc, Bordeaux Métropole a présenté le diagnostic, les objectifs du projet et les évolutions apportées aux études préliminaires.
Les échanges ont montré une perception globalement favorable du projet. Les participants ont exprimé leur souhait de voir les travaux engagés dans les meilleurs délais, tout en insistant sur la nécessité de préserver autant que possible les arbres existants.
À l'issue de cette réunion, les orientations suivantes ont été confirmées :

- mise en place de panneaux "Stop" aux carrefours avec l'avenue de Germignan et le chemin de Cante-Gric afin de réduire les vitesses ;
- réduction de la largeur de chaussée à 5,80 mètres ;
- confirmation du profil d'aménagement comprenant une voie verte de 3 mètres, une bande végétalisée de 1,30 mètre, une chaussée de 5,80 mètres et un espace vert de 1,60 mètre ;
- lancement en 2026 des études relatives à la gestion des eaux pluviales ;
- précision apportée par le Maire indiquant que la création d'une nouvelle ligne de bus n'était plus envisagée à ce stade.

f. Clôture de la concertation

La clôture de la concertation a fait l'objet d'une information par voie de presse dans le journal *Sud-Ouest* ainsi que sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.
La concertation a été officiellement close le 31 juillet 2026 à 12 h.

Conclusion

La concertation met en évidence une **attente forte d'amélioration des conditions de circulation et de sécurité**, mais également une **vigilance importante quant à la préservation du cadre de vie**.
À la vue des deux dernières réunions publiques organisées, le projet, dans sa nouvelle version, répond aux attentes des riverains, il privilégie un aménagement adapté au caractère résidentiel du secteur, construit à l'échelle du quartier (chaussée réduite à 5,80 m, création de poches de stationnement, des dispositifs permettant de casser la vitesse, des espaces verts le long du chemin) et une continuité d'aménagement pour les modes actifs avec la partie sud du chemin des Graves.

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119848-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié le : 02/10/2026